

# Plaisance-Métropole: de l'eau dans le gaz ?

Dénonçant "une mascarade", la Fédération de sociétés nautiques a décidé de boycotter les conseils portuaires



La FSN13 demande notamment que les conseils ne soient plus morcelés par zone géographique "afin que les remarques judicieuses comme les contestations profitent à tous les ports" / PHOTO ERIC MIGUET

On savait que les relations entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13) n'étaient pas au beau fixe, notamment depuis leur bras de fer au sujet de l'extension du quai d'accueil du port de la Pointe-Rouge, mais il semble que, depuis quelques semaines, la situation se soit sensiblement dégradée. Au point d'en arriver à un blocage, comme le prouve la décision récente de la FSN13 de ne plus participer aux conseils portuaires de la Métropole, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Comme l'explique la direction de la "fédé", les deux gouttes qui ont fait déborder le vase sont d'une part le refus que lui a opposé le 2<sup>e</sup> vice-président du conseil de territoire délégué aux Ports, nautisme et activités navales, Claude Piccirillo, à sa demande de lire un communiqué à l'ouverture du dernier de ces conseils, et d'autre part, le fait que cette même assemblée se soit tenue

alors que le quorum n'était pas atteint; les membres de la FSN13 n'ayant pas élargé en signe de protestation.

Il faut dire que dans leur communiqué, les représentants de la FSN13 n'y allaient pas par quatre chemins. Les clubs nautiques disent en effet "avoir acquis la certitude que leur présence est inefficace et que leurs contributions ne sont pas prises en compte". Ils dénoncent "des votes inutiles, symboles de la mascarade à laquelle on veut les faire participer". Et de refuser de servir de caution "à un simulacre de consultation démocratique".

Le président de la FSN13, lui-même, ne mâche pas ses mots. Michel Lamberti estime en effet que la Métropole devrait "s'appuyer sur les acteurs de la plaisance et non pas seulement sur des technocrates autistes qui n'en font qu'à leur tête".

Dans une lettre ouverte adressée le 10 décembre à la présidente LR de la Métropole, Martine Vassal, il attire son attention sur "l'exaspération grandissante" des plaisanciers et "leur immense déception" face au "désintérêt de la part des instances dirigeantes" de la collectivité qu'elle préside. Et de lui demander audience de toute urgence, au côté de son 3<sup>e</sup> vice-président en charge des Ports et Infrastructures portuaires, Patrick Boré, pour trouver une solution avant que la rupture ne soit consommée.

Contactée par *La Provence*, la Métropole a fait savoir par communiqué que "des propositions vont être faites pour trouver un compromis sur la localisation des prochains conseils portuaires et éviter que la distance soit un obstacle à la tenue de ces instances obligatoires".

Philippe GALLINI

## REPÈRES

La Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône regroupe 37 clubs nautiques, soit environ 5 000 familles de plaisanciers

## L'AVIS DES PROFESSIONNELLS DU NAUTISME

### "Les dates des conseils sont mal choisies"

Réunissant une cinquantaine d'entreprises situées entre Martigues et La Ciotat, soit environ 200 salariés pour un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros, le Groupement des professionnels du nautisme Métropole Provence (GNMP) est l'un des interlocuteurs privilégiés de la Métropole, ce qui ne l'empêche pas de demander à la collectivité territoriale certaines améliorations.

"La Métropole a été et reste à notre écoute sur de nombreux points, notamment pour l'organisation des Nauticales de La Ciotat, l'élaboration du Livre bleu ou les discussions avec le Parc national des Calanques, explique le président du GNMP, Mathieu Morin. On aimerait donc être entendu sur les dates de convocation des conseils portuaires. Ces derniers restent en effet program-

més au moment où se déroule le Nautic de Paris. Or cet événement de dimension nationale, voire internationale, mobilise la profession et nous ne pouvons donc pas être présents à ces conseils. D'autre part, nous estimons que tenir ces assemblées à Saint-Victoret -le vice-président du conseil de territoire en charge des Ports, du Nautisme et des Activités navales est le maire de la commune, Ndlr- n'a pas de sens pour des raisons pratiques. Nos adhérents dont les entreprises sont implantées à la limite est du département, doivent notamment parcourir 130 km pour être au rendez-vous".

Deux points, au moins, sur lesquels les professionnels rejoignent les plaisanciers.

Ph.G.

ECONOMIE \*